

La Teste- Aide financière pour les étudiants boursiers

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire de la Covid 19 ont affecté particulièrement les étudiants. Les 15-29 ans représentent 14,2% des Teste-rins (source INSEE 2017) et 7,8% des actifs (élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés), soit environ 1 180 personnes.

Certains de ces jeunes font des études supérieures et perçoivent une bourse d'étude. En France, 37 % des étudiants sont bénéficiaires d'une bourse. La crise sanitaire de la Covid-19 et les différentes restrictions de fermeture d'entreprises employant des étudiants, en particulier le secteur de la restauration, mais aussi les gardes d'enfants, n'ont pas permis aux jeunes d'avoir des revenus complémentaires. **Aussi, le CCAS de La Teste de Buch propose une aide financière exceptionnelle aux jeunes entre 15 et 25 ans, qui font des études supérieures et sont bénéficiaires d'une bourse, afin les soutenir financièrement** pour leur loyer, leurs frais de transport (train, transport en commun) et leurs frais de santé (adhésion mutuelle, soins restant à charge).

Ils peuvent percevoir une aide exceptionnelle de 100 €.

Pour en bénéficier, il suffit de remplir un dossier auprès du CCAS (ou téléchargeable sur le site de la ville).

L'aide sera versée sur justificatifs et sous les conditions suivantes :

- Être inscrit dans l'enseignement supérieur, dans un établissement agréé,
- Justifier de la résidence principale des parents sur la commune de La Teste de Buch depuis plus de 3 mois,
- Être né après le 31/12/1995,

- Etre bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur L'aide sera renouvelable une fois en mai 2021 si les restrictions sanitaires sont maintenues (couver-feu ou confinement) et sur demande de l'étudiant. Pour toute question, le CCAS est joignable au 05 57 73 69 80.